

**« PIQUE-NIQUE CHEZ LE VIGNERON INDEPENDANT
DU CENTRE VAL DE LOIRE »
Week-end de Pentecôte : 12 et 13 juin 2011**

CHARTRE DU PIQUE-NIQUE CHEZ LE VIGNERON INDEPENDANT®

La présente charte a pour objectif de définir les règles communes aux vignerons indépendants organisant un « Pique-nique chez le Vigneron Indépendant® ».

Les vignerons s'engagent, dans le cadre de l'organisation de leur pique-nique à :

- Respecter le concept du « Pique-nique chez le vigneron ».
« Le vigneron invite clients et amis à venir en famille pour une journée conviviale. Les participants apportent leur pique-nique et le vigneron offre les vins qui accompagnent le pique-nique ». → La formule pique-nique doit être privilégiée, le vigneron ne doit pas s'improviser restaurateur.
- Faire découvrir aux participants le métier de Vigneron Indépendant en proposant un programme attrayant : visite de cave, balade dans les vignes, dégustations commentées, etc.
- Faire découvrir la spécificité des vins des Vignerons Indépendants tout en prônant une consommation responsable.
- Faire régner la convivialité et la bonne humeur tout au long de la manifestation.

1) La fédération se réserve le droit de faire des contrôles inopinés afin de vérifier le respect de cette charte.

2) Seul le vigneron respectant la charte précitée et adhérant à la fédération des vignerons indépendants, peut organiser un « Pique-nique chez le Vigneron Indépendant ».

3) Le « Pique-nique chez le Vigneron Indépendant » est une manifestation originale et unique en France, imaginée et développée depuis 1995 par le Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace. Le pique-nique du vigneron est une opération collective de qualité qui contribue à l'excellente image de la profession auprès du grand public.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2011

A retourner à la fédération du Centre Val de Loire **avant le 15 février 2011**

Par fax : 02 54 55 74 93 ; par mail : frvi-cvl@vigneron-independant.com

ou par courrier : VI CVL, 11-15 rue Louis-Joseph Philippe – 41000 Blois

Nom et Domaine :

Souhaite participer au « pique-nique »

Dimanche de Pentecôte (uniquement le dimanche 12 juin)

Lundi de Pentecôte (uniquement le lundi 13 juin)

Week-end de Pentecôte (dimanche 12 **et** lundi 13 juin)

J'ai un site internet Si oui, je signalerai l'évènement sur mon site.

Je n'ai pas de site internet

Je m'engage à respecter la charte « Pique-nique chez le vigneron indépendant ».

Adresse :

Tél :

Email :

Site internet :

Fait le à

Signature :